

COMMUNE
DE NYONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 6 février 2024

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN-CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

Pouvoirs :

M. Didier ROUSSELLE, pouvoir à Mme Martine BERGER-SABATIER
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME
Mme Anne TAILLEUX, pouvoir à Mme Odile PILOZ

Absent n'ayant pas donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MONPEYSSEN

Est désigné comme secrétaire de séance : M. Yves RINCK

N° 2024 - 02 - 05 / AFFAIRES FINANCIERES

Versement d'une subvention exceptionnelle au Comité de Gestion du Centre Régional de la Boule Sportive et de la Pétanque

RAPPORTEUR : M. Pascal LANTHEAUME

Le boulodrome est un lieu de rassemblements et de loisirs apprécié de nombreux nyonnais.

Le Comité de Gestion du Centre Régional de la Boule Sportive et de la Pétanque a fait part à la municipalité de ses difficultés financières causées par l'augmentation des dépenses énergétiques.

Après un examen attentif du dossier, il s'avère qu'une aide financière urgente de la part de la commune est nécessaire, en vue de rétablir la situation financière du Comité de Gestion.

Il est en conséquence proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 7 000 € au Comité de Gestion du Centre Régional de la Boule Sportive et de la Pétanque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide

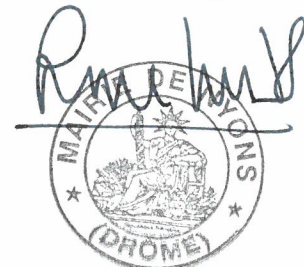
POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** le versement de cette subvention exceptionnelle au profit du Comité de Gestion du Centre Régional de la Boule Sportive et de la Pétanque.
Cette dépense sera imputée à l'article 6574-2 du budget communal.

Yves RINCK
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS



Rc